

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 28 FÉVRIER 2014

L'an deux mille quatorze, le 28 février 2014 à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 66 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHÉ-RUMEAU, Maurice BOISON, Claude CLAVERIE remplacé par sa suppléante Régine SZYMKOVIK, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Serge MARITAN, Bernard ROZES, Etienne BARRÈRE, Bernard BOURROUSSE, Patrick DUBOS, Jean-François SOPÉNA, Raymonde BARTHE, Nicolas MÉLIET, Martine LABORDE-NOYER, Bernard LÉBÉ, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT, Christian DUFFAU, Patricia ESPÉRON, Paul CAPÉLAN, Michel MESTÉ, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, François BAQUÉ, Bernard BORDIGNON remplacé par sa suppléante Monique DARMAGNAC, Philippe BOYER, Huguette CARLES, Thierry COLAS, Denis DECLOCHEZ remplacé par sa suppléante Annie DHAINAUT, Joël DUBOUCH, Jean-Louis DUBUC, Henry LUCHET, Bernard MARSEILLAN, Michel MAZZONETTO, Jacques MORLAN, Bernard PIS, Robert POURROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Jean-François ROUSSE remplacé par sa suppléante Gisèle DEYRIES, Pierrette SÉGAT, Chantal VERZENI.

ABSENTS EXCUSÉS: Guy SAINT-MÉZARD, Mario SPAGNOLI, Pierre DULONG, Philippe DUFOUR, Pierre ESQUERRÉ, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Pierre MOREL.

ABSENTS: Marie-Laure BEZIN, Malcolm CARROLL, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Nicolas DARCANGE, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Jean-Marie GILLOT, Fabrice LACOMBE, Dominique LAFONT, Wilfried LUSSAGNET, Benoît OMNES, Carine SAMPIÉTRO.

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET: RECTIFICATION D'UNE ERREUR MATERIELLE AVENANTS AUX DELEGATIONS DE SERVICE PUBLIC AFFERMAGE - INTERNET HAUT DEBIT

Monsieur le Président rappelle la délibération portant « Avenants aux délégations de service public affermage – Internet Haut-débit » en date du 11 décembre 2013 qui :

- Approuvait les projets d'avenants aux contrats d'affermage pour l'exploitation des réseaux de télécommunication Internet Haut-Débit,
- Autorisait Monsieur le Président à signer ces avenants,
- Autorisait Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Suite à cette décision deux avenants devaient être signés avec l'entreprise Meshnet.

Il expose que ces deux avenants, concernant des réseaux locaux de communications électroniques pour les communes de Cazeneuve et de Lagraulet du Gers, comportaient des erreurs sur les renseignements juridiques à propos de la société Meshnet. Cette dernière a son siège social 131 impasse des Palmiers à Ales (30100), elle est inscrite au registre du commerce et des sociétés au RCS 48962712500029, et son Président est Monsieur Alain DROUILLARD.

Monsieur le Président expose qu'avant la signature des avenants aux conventions d'affermage des réseaux locaux de communications électroniques, pour les communes de Cazeneuve et de Lagraulet du Gers, il a fait rectifier les renseignements juridiques de la société Meshnet S.A.S..

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président,

PREND ACTE de la rectification des renseignements juridiques de la société Meshnet SAS, dans les avenants aux conventions d'affermage des réseaux locaux de communications électroniques, pour les communes de Cazeneuve et de Lagraulet du Gers.

Pour extrait conforme le 5 mars 2014

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE